

Paris le 08 janvier 2018,

### **Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts : Dossier 72**

**Thématique** : Elaboration d'un guide de bonnes pratiques d'auto-massage des cicatrices à destination des patients.

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie (CMK), sur la saisine du laboratoire Laroche-Posay, va constituer un groupe de travail. Ce dernier élaborera un guide de bonnes pratiques qui répondre aux questions suivantes : « Quelles sont les bonnes pratiques d'auto-massage des cicatrices ? Comment les promouvoir ? ».

#### **Mission et composition du groupe de travail :**

Cet appel à candidature s'adresse aux Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise dans le traitement des cicatrices, quelqu'en soit l'origine ou l'ancienneté.

Il s'agit de constituer un groupe de travail avec plusieurs experts, dont la mission est de décrire dans un document unique (guide d'auto-massage), les repères pour améliorer la pratique de l'auto-massage pour les patients et leur entourage.

#### **Modalités:**

Le groupe de travail se réunira dans les locaux du CNOMK sur convocation. Deux réunions sont prévues.

Les experts sont indemnisés et remboursés de leurs frais de déplacement selon les règles applicables au CMK.

Afin de garantir l'indépendance des travaux, les experts qui collaborent aux travaux du CMK ne peuvent traiter une question dans laquelle ils auraient un lien direct ou indirect avec le laboratoire dermatologique Laroche Posay ou l'entreprise L'Oréal (marques de la Division Active Cosmétique).

Les candidats doivent donc remplir une déclaration d'intérêts mentionnant leurs liens directs ou indirects tels qu'indiqués au paragraphe ci-dessus.

Avant d'être retenu pour participer au groupe de travail, la déclaration d'intérêts du candidat sera analysée par le Comité d'Ethique et de Déontologie du CMK. A l'issue, la DPI sera publiée, à l'exception des données personnelles, sur le site internet du CMK, avant la première réunion du groupe de travail.

D'une façon générale, les membres des groupes de travail sont tenus au secret et à la discrétion des professionnels sur tout document ou information dont ils ont eu connaissance en raison de leur participation à l'un de ces groupes de travail.

**Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique :**

- **2 MK identifiés comme experts dans le traitement des cicatrices**
- **1 MK identifié comme expert dans le traitement du cancer du sein**
- **1 MK identifié comme expert en pelvi-périnéologie**
- **1 MK identifié comme expert dans le traitement des suites chirurgicales ORL**
- **1 MK identifié comme expert dans le traitement des brûlés**
- **1 MK identifié comme expert dans le traitement de la main**

**Procédure de candidature :**

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie **au plus tard le vendredi 09 février 2018 à 18H00 (date et heure de clôture de l'appel),**

par voie électronique exclusivement, à l'adresse :  
**secretariat@college-mk.org**

**Composition du dossier pour chaque candidat :**

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

**Critères de sélections des experts par le Collège de la Masso-Kinésithérapie :**

Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.
2. Absence de conflits d'intérêt majeur ;
3. Titres en adéquation avec le dossier ;
4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;



5. Présentation de dossiers complets ;
6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique ;
7. Qualité de la lettre de motivation ;
8. Appartenance à une structure membre du CMK.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège [www.college-mk.org](http://www.college-mk.org) dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.

<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>